

Quelques dates essentielles de la vie de M. le Conseiller d'État Python

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise
d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **56 (1927)**

Heft 5

PDF erstellt am: **18.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

6. *Lettre : Une nouvelle tombe.*

CHER AMI,

Une nouvelle tombe élève son tertre fleuri dans notre cimetière.

Tu as connu sans doute, mon cher, le sympathique Charles Waser qui fut un ami d'enfance. Il vient d'être victime d'un terrible accident de montagne, aux Gastlosen. Il descendait d'un de ces pics inhospitaliers, lorsque, tout à coup, le pied lui manqua. Son corps, retrouvé le lendemain, était déchiqueté. Tu devines la douleur de sa famille quand elle apprit la triste nouvelle.

Nous avons accompagné nombre la dépouille mortelle de notre vieil ami à sa dernière demeure. Aie une prière pour son âme. Ton ami...

SUDAN et PAULI.

Quelques dates essentielles
de la vie de M. le Conseiller d'Etat Python

Né à Portalban le 10 septembre 1856.

A fréquenté l'école primaire à Portalban ;

le Collège de Schwyz ;

le Collège St-Michel, à Fribourg, dès automne 1869 ;

le Lycée, philosophie, 1875-76 ;

l'Ecole de droit 1876-77, 1877-78.

Licencié 30 juillet 1878.

En stage chez M. l'avocat Girod.

1881, nommé président du tribunal de la Sarine.

1881, 4 décembre, nommé député de la Broye.

Confirmé en cette qualité en décembre 1886, 1891, 1896, 1901, 1906, 1911, 1916 jusqu'en 1921.

Nommé professeur de la Faculté de droit en automne 1883.

1884, nommé député du XXI^{me} arrondissement au Conseil national.

1886, septembre, nommé conseiller d'Etat en remplacement de M. Fournier et réélu constamment pendant 40 ans.

Décembre 1886, avis de sa désignation au dicastère de l'Instruction publique.

1887, 1900, confirmé député du XXI^{me} arrondissement au Conseil national.

1903, réélection au XXI^{me} arrondissement. Obtient la majorité absolue avec deux autres candidats ; mais ces derniers ayant quelques suffrages de plus sont proclamés.

1904, nommé membre du Conseil des Etats.

1915-16, nommé Président du Conseil des Etats.

1920, remplacé comme député aux Etats par M. Savoy.

11 janvier 1927, fin d'une vie d'intense activité, couronnée par celle de la souffrance, dont le ciel seul mesure l'efficacité.

24 décembre 1886, décret affectant à la fondation de l'Université un capital de dotation de 2 millions et demi.

12 novembre 1887, décret prévoyant la constitution du dit capital.

Arrêté du 24 novembre 1888 sur le dépôt du matériel scolaire.

Inauguration des cours des trois Facultés droit et lettres, 23 octobre 1889, et théologie l'année suivante.

En 1896, ouverture Faculté des sciences.

2 mars 1890, convention avec Fribourg pour sa subvention.

Décret du 24 septembre 1892 constituant rente annuelle de la Banque de l'Etat en faveur de l'Université 80,000 fr.

Décret du 18 mai 1895 organisant Faculté des sciences.

Décret du 17 mai 1895 établissant route de Pérolles à dite Faculté des sciences.

Décret du 16 mai 1895 affectant le bénéfice des Eaux et Forêts à la Faculté des sciences.

Loi du 1^{er} décembre 1899 sur l'organisation de l'Université.

Arrêté du 16 février 1906 sur l'organisation de l'Ecole de commerce des jeunes filles.

Loi du 9 mai 1903 sur l'organisation du Technicum.

Arrêté du 10 juin 1906 concernant l'immatriculation des jeunes filles à l'Université.

Communication de la Direction de l'Instruction publique

Un cours de travaux manuels et d'école active aura lieu à Genève du 10 juillet au 6 août 1927. Les participants qui seront subsidiés par leur canton ou leur commune auront droit à une allocation fédérale fixe.

Les membres du corps enseignant fribourgeois que ce cours pourrait intéresser voudront bien demander à la Direction de l'Instruction publique un formulaire d'inscription. Il sera dressé une liste des instituteurs inscrits et, ultérieurement, la Direction fixera le montant de l'allocation cantonale et le nombre des bénéficiaires de la dite bourse.

Fribourg, le 6 mars 1927.

Le Conseiller d'Etat, Directeur suppléant,
E. PERRIER.

La Société suisse de travail manuel et de réforme scolaire organise à Genève, du 10 juillet au 6 août, son 37^{me} cours normal dont le but est de présenter une méthode sûre pour l'enseignement des travaux manuels et de chercher à montrer ce que peut être l'école active.

Divisions du cours.

	Inscription
A. 1. Cartonnage (4 ^{me} à 6 ^{me} années scolaires)	Fr. 25 —
2. Menuiserie (7 ^{me} à 9 ^{me} années scolaires).	» 25 —
3a. Travail sur fer (7 ^{me} à 9 ^{me} années scolaires)	» 25 —
3b. Travail sur fer, section de perfection. (du 24 juillet au 6 août)	» 15 —
B. 4. Ecole active, degré inférieur ; programme des 1 ^{re} , 2 ^{me} et 3 ^{me} années scolaires	» 15 —
5. Ecole active, degré moyen ; programme des 4 ^{me} , 5 ^{me} et 6 ^{me} années scolaires	» 15 —
6. Ecole active, degré supérieur ; programme des 7 ^{me} , 8 ^{me} et 9 ^{me} années scolaires	» 25 —

(Contrairement à l'habitude, les participants ne recevront pas de subside fédéral ; par contre, la finance d'inscription en est diminuée d'autant.)

Organisation.

1. Le directeur du cours est M. Th. Foëx, instituteur, Grand-Lancy, Genève.
2. Pour l'enseignement, on tient compte, si possible, de la langue maternelle des participants.